

29 - Pôle tertiaire Viotte - Protocole d'accord avec l'Etat et les porteurs de projets

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon a initié une réflexion sur l'enjeu et l'intérêt d'une intervention forte sur le secteur de la gare Viotte, au regard de l'échéance de livraison de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, et du renforcement de l'attractivité de cette portion du territoire communal par sa desserte par le tramway, et les actions de requalification des espaces publics situés aux alentours.

Dès 2007, le Conseil Municipal réaffirmait sa volonté de développer un projet capable d'ancrer la gare et le centre-ville dans une dynamique métropolitaine par le confortement urbain de la ville-centre et de son cœur historique, notamment favorisé par le développement des déplacements, en interface avec le tramway. La Ville de Besançon a alors missionné la sedD pour l'accompagner dans cette démarche et tenir un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En juillet 2008, une campagne d'études préalables était engagée par la Ville de Besançon dans l'objectif d'élaborer un projet urbain partagé avec la SNCF, propriétaire et gestionnaire du site.

Le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), premier axe de ce projet urbain partagé permettant de connecter, sur le site de la gare Viotte, l'ensemble des modes de transports urbains et interurbains, individuels comme collectifs, a été inauguré le 2 octobre 2014.

Les conditions de réalisation d'un nouveau quartier, deuxième axe de ce projet urbain partagé, ont, quant à elles, fait l'objet d'un dialogue continu avec la SNCF pour évaluer les possibilités de mobilisation et de recyclage urbain du foncier ferroviaire en voie de désaffectation. Ce nouveau quartier, à proximité immédiate du centre-ville de Besançon, et bénéficiant de l'attractivité du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), offre aujourd'hui l'opportunité d'accueillir un programme immobilier tertiaire d'excellence, d'ampleur régionale, à destination de grands comptes au sein d'un programme diversifié.

Ces réflexions ont conduit à étudier la faisabilité de la réalisation d'un programme immobilier tertiaire sur une partie du secteur Sud du futur quartier autour de l'actuelle halle SERNAM et de sa possible réhabilitation. Les conclusions de l'étude, présentant une conception standard et modulable permettant d'accueillir plusieurs utilisateurs potentiels, ont confirmé l'opportunité de la construction d'un programme immobilier tertiaire d'environ 15 à 20 000 m² de surface utile.

En février 2014, la signature entre la Ville de Besançon et la SNCF d'un protocole foncier a formalisé l'engagement réciproque des deux partenaires, et défini la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de l'opération dont la cession foncière est le préalable.

En février 2015, la SPL Territoire 25 s'est vu confier par la Ville la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier Viotte par la signature d'un traité de concession d'une durée de 10 ans comportant une phase d'études pré-opérationnelles et une phase de réalisation.

Parallèlement, sous l'impulsion de la Ville de Besançon, la sedD a poursuivi des études de conception d'un programme immobilier tertiaire banalisé d'environ 16 à 18 000 m² de surface utile situé dans l'emprise de l'opération d'aménagement du quartier Viotte et s'articulant autour :

- d'un bâtiment central (halle SERNAM) qui pourrait être réhabilité ;
- de deux extensions à ce bâtiment central ;
- d'un bâtiment neuf.

Ce programme bénéficierait de sa quote-part de stationnements allouée au sein du parking mutualisé d'environ 300 places réalisé par l'aménageur dans le cadre de la concession d'aménagement.

La mise en œuvre de ce programme immobilier tertiaire réunira la sedD en tant que «constructeur» (hors stationnements réalisés par la SPL Territoire 25 dans le cadre de la concession d'aménagement), et une société de portage à constituer entre Aktya, la Caisse des Dépôts et d'autres partenaires ayant préalablement manifesté leur intérêt pour le projet.

Au regard de la conception du programme immobilier tertiaire et de sa localisation stratégique (proximité nouvelle gare TGV, PEM et tramway), l'Etat a exprimé son intérêt à y regrouper certains de ses services. Il a ainsi manifesté son souhait de prendre à bail, auprès de la société de portage, une partie du programme immobilier tertiaire et les stationnements y afférents.

La présente délibération a pour objet de permettre la signature du protocole d'accord destiné à formaliser les engagements des différentes parties à procéder aux étapes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme immobilier tertiaire, à sa proposition ainsi qu'à sa prise à bail.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer le protocole d'accord avec l'Etat et les porteurs de projets, et tout document s'y référant.

«M. LE MAIRE : On en a déjà beaucoup parlé, j'en ai d'ailleurs parlé à une séance précédente, c'est 800 emplois qui nous ont été confirmés par le Premier Ministre, avec une précision tout de même. J'ai souhaité que les regroupements des administrations ne concernent pas celles qui sont au centre-ville pour laisser de l'activité au centre-ville et je crois que c'est important de le dire. Personne n'écoute mais je le dis quand même. Donc globalement ce seront plutôt des services de l'Etat qui sont en périphérie qui seront regroupés là et il y aura certainement une opération menée avec Aktya dont on a parlé tout à l'heure.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : A propos de ce dossier, nous l'avons trouvé plutôt optimiste et nous voudrions simplement exprimer quelques doutes. A la lecture du protocole nous apprenons que l'Etat, donc, comme vous le disiez, envisage de regrouper une bonne partie de ses agents dans ce pôle tertiaire, c'est plutôt une bonne nouvelle effectivement pour le centre-ville. J'ai noté au passage que c'en était une bonne aussi pour Ginko et notre tram parce qu'avec 800 fonctionnaires et 162 places de parking, ils vont bien être obligés de s'abonner aux transports collectifs. Par ailleurs le bail envisagé avec l'Etat, sous la forme 3 - 6 - 9 comme les baux commerciaux, présente néanmoins un risque à mon sens non négligeable pour les engagements financiers de la Ville. En effet, ce protocole prévoit une remise des clés en décembre 2018 et évidemment pour l'Etat une clause de désistement dès 2015 ou 2016 avec des pénalités que pour ma part j'ai trouvées dérisoires, 200 à 400 000 € de pénalités quand on attend des loyers estimés à 2,5 M€ par an, ça me semble être fort peu.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ça.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Nous comprenons donc parfaitement l'intérêt que l'Etat a dans cette clause mais comment ne pas envisager avec crainte cette possibilité de désistement ? Au vu de tout ce que nous avons appris ces dernières semaines, un Préfet préfigurateur à Dijon, un directeur -provisoire ou non- de l'ARS à Dijon, une présidente provisoire de la COMUE, communauté d'université d'établissement Bourgogne-Franche-Comté à Dijon, une capitale régionale provisoire à Dijon, le siège du Conseil Régional à Dijon...

M. LE MAIRE : Mais ça vous n'en savez rien ! Vous ne savez rien de tout cela.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ...et le Rectorat... Avons-nous conscience que Besançon a perdu en avril 2015 son statut de capitale régionale ? Avons-nous conscience que nous allons perdre la Préfecture de Région, les grandes directions de l'Etat ? Ce qui se passe en ce moment ce n'est plus une répartition des tâches, nous assistons sans broncher à une razzia, un hold-up. Vous avez dit tout à l'heure vouloir partir en guerre et comme vous l'avez bien dit il est temps de se mettre en ordre de marche contre cette inadmissible comédie du pouvoir. Voici les symboles de cette guerre : casque lourd et trousse à

pharmacie. Casque lourd tout d'abord car pour résister aux vagues de missiles que nous, Bisontins, recevons...

M. LE MAIRE : Je suis désolé, ce n'est pas sérieux, d'abord je ne sais pas quelle est la nature de ce casque, ce n'est pas sérieux.

Monsieur GONON, je suspends la séance. Ici ce n'est pas un cinéma, nous ne sommes pas au cirque. Ici nous sommes des gens sérieux.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je ne peux pas terminer mon intervention ?

M. LE MAIRE : Non, je suspends la séance. Vous continuerez tout à l'heure.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est dommage, ça aurait expliqué les choses.

M. LE MAIRE : Je vous coupe la parole et la séance est suspendue pour 5 mn. Je n'accepte pas une telle attitude sur un sujet comme celui-ci où l'on doit tous se battre. C'est un tissu de mensonges ce que vous dites là. C'est du cinéma, c'est inacceptable, c'est un manque de respect vis-à-vis du Maire, vis-à-vis de notre Conseil. Nous ne sommes pas des clowns. Si vous voulez jouer aux clowns, allez à Circassismic le week-end, demandez à Mme DALPHIN qu'elle vous y invite.

La séance est suspendue.

M. LE MAIRE : La séance est reprise. Sachez que désormais je n'accepterai plus des clowneries, je dis bien des clowneries de ce type ici au Conseil Municipal. Cela me rappelle les gants de boxe de Bernard TAPIE à Jean-Marie LE PEN. On n'est pas ici pour ça, je déplore cette attitude, Monsieur GONON, vous qui êtes en campagne permanente «GONON soutient SAUVADET», c'est partout ! Vous êtes en campagne permanente, ça ne se fera pas ici au Conseil Municipal, et je vais vous dire Monsieur GONON, quelqu'un qui ne croit pas en sa ville, vous, élu départemental et municipal, vous ne croyez pas en votre ville, ça ça m'inquiète.

Je vais laisser Mme COMTE-DELEUZE terminer son intervention. Mais je vais vous dire, moi je suis au Conseil Municipal, je ne suis pas au Conseil Régional et ce que j'ai fait déjà depuis, je vous dirai ce qu'il en est ressorti dans le compte rendu du Conseil des Ministres du 22 avril. Et ce sont des compte rendus officiels, ce n'est pas du blabla comme ce que vous pouvez faire ici. Je compte sur le soutien de tout le monde mais on ne soutient pas cela en faisant des choses comme ça qui sont, je le répète, des clowneries qui ne sont pas dignes d'un Conseil Municipal. Madame COMTE-DELEUZE vous pouvez terminer votre lettre.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Monsieur le Maire, je n'ai pas l'intention de continuer parce que vous m'avez dit que vous l'aviez déjà lue. Je n'ai plus rien à dire, merci.

M. LE MAIRE : Non mais vous en avez parlé sur Facebook partout de votre lettre, de ce que vous allez faire. Je l'ai vu.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Sûrement pas, je ne suis pas sur Facebook !

M. LE MAIRE : Vos amis alors. Si vous ne voulez pas terminer, vous me la donnerez de toute façon. Vous ne voulez pas me la donner ? Peu importe. Je vous dis simplement ce qui s'est dit lors de l'avant dernier Conseil des Ministres. Il y a ceux qui causent, il y a ceux qui font du spectacle, il y a ceux qui veulent transformer le Conseil Municipal en cirque et il y a ceux qui «bossent». Moi je suis du côté de ceux qui bossent, et je ne suis pas le seul, il y en a beaucoup d'autres. Je ne vous dis pas la multitude de rendez-vous que j'ai déjà eus, ou à titre personnel, ou avec la Présidente de Région qui se dévoue sans compter aussi, ou avec M. PATRIAT, ou avec les Ministres. A tous les niveaux nous avons défendu et nous continuerons à défendre, je vous renvoie à tout ce qui a pu être dit dans toute la presse locale et nationale, encore le Parisien - Aujourd'hui en France la semaine dernière, Le Monde et d'autres médias. Chacun connaît ma position, je n'accepterai pas n'importe quoi et je compte sur tous pour que l'on m'aide.

Quand on dit au Conseil des Ministres : «les anciennes directions régionales ont vocation à constituer une direction unique, ces directions ne seront pas nécessairement implantées au chef-lieu de la région lorsque les villes concernées sont bien reliées entre elles», j'ai le sentiment que là derrière il y a quand même quelque part un certain nombre de choses que j'ai dites avec d'autres qui ont été entendues et ça c'est le rapport officiel du Conseil des Ministres du 22 avril. Ce n'est pas autre chose et elles sont effectivement bien reliées entre elles. Quand on dit que les organisations sont conscientes en vue de renforcer la proximité de l'action de l'Etat, notamment au niveau départemental dans une logique d'équilibre des territoires avec une attention particulière portée à la situation financière des chefs-lieux régionaux, je crois que quelque part quand même, c'est ce que j'ai dit, d'ailleurs entre autres dans une lettre que j'avais envoyée au Premier Ministre, à Bernard CAZENEUVE et aussi au Président de la République. Mais je ne l'ai pas dit seul, je l'ai dit avec l'Association des Maires des Grandes Villes de France, j'ai dit avec l'Association des Maires des Villes de France accompagné entre autres de Benoist APPARU qui a la même position que moi et avec un autre ancien Député, le Président de la Communauté d'Agglo de Châlon-en-Champagne Bruno BOURG-BROC. Nous l'avons dit ensemble, je ne l'ai pas dit tout seul mais j'ai le sentiment que le combat que nous avons mené au niveau national, tous ensemble, a commencé à porter ses fruits et je ne m'en attribue pas le bénéfice à moi-même mais ce sont des actions collectives que j'ai menées avec l'AMGVF, que j'ai menées avec André ROSSINOT, avec Jean-Luc MOUDENC, avec Benoist APPARU et avec Bruno BOURG-BROC et d'autres, et aussi toutes celles et tous ceux que je ne peux vous citer. Comme on dit aussi «pour ce qui concerne les agences régionales de la santé, la désignation de ces préfigurateurs ne détermine en aucune façon le choix de l'implantation du service». Donc quand vous dites que tout va être à Dijon, c'est faux vous n'en savez rien, pas plus que moi d'ailleurs ! Je ne dis pas que ce ne sera pas mais je peux vous dire que je rencontre le Préfet demain soir, je vous l'ai dit, les deux Préfets avec le Maire de Dijon et que nous allons discuter. Vous savez ce que dit la loi sur le siège du Conseil Régional ? Elle dit simplement que le siège du Conseil Régional ne sera pas dans la capitale de région sauf s'il y a une majorité des 3/5^{ème} de la nouvelle assemblée qui le souhaite... les 3/5^{ème} sauf que derrière les 3/5^{èmes} ça fait 60 et il y aura des discussions parce que les Bourguignons ne sont que 57 donc ça ne fait pas les 3/5^{ème}. Il y a donc place aux débats, il y a de la place effectivement pour des propositions et c'est ce que je suis en train de faire.

Et concernant les recteurs il y a 9 recteurs coordinateurs, voilà et vous avez même un rapport ici, ce n'est pas le rapport du Maire, c'est le Préfet de la Région Bourgogne, le Préfet de la Région de Franche-Comté qui reprennent en partie tout cela. Cela signifie que nous nous sommes battus, la Présidente de Région, le Maire de Besançon avec d'autres, avec d'autres Maires qui ne sont d'ailleurs pas des Maires forcément de notre couleur politique mais que lorsque nous sommes ensemble nous défendons les intérêts de nos territoires et quand je vais voir le Ministre je n'emmène pas un casque et une trousse de secours. En plus c'est un casque suisse, vous me direz qu'on est proche de la Suisse. Voilà donc ce que je voulais vous dire ; il y a beaucoup d'autres choses que je pourrais évoquer mais je n'ai pas à me justifier, j'ai ma conscience pour moi, je sais que je me bats, je sais que ce n'est pas facile, tout le monde le sait et même un certain nombre de vos amis me reconnaissent cette qualité, mais je ne fais que mon devoir, mais je ne supporte pas que l'on transforme ce Conseil Municipal en séance de clownerie. Je ne veux plus que l'on fasse de la politique des régionales parce que jusqu'à la fin de l'année on ne va faire que cela et si vous deviez le faire, je suspendrai la séance, sachez-le. Personne dans une autre assemblée n'accepterait cela, pas plus au Département qu'à la Région d'ailleurs. Monsieur BONNET vous avez la parole.

M. Pascal BONNET : On va remplacer le casque par un bonnet pour quelques minutes, histoire de détendre l'atmosphère...

M. LE MAIRE : Elle est bonne celle-là ! Celle-là, vous avez le droit de la faire.

M. Pascal BONNET : Elle était un peu facile ! Plus sérieusement je pense que, et Philippe GONON comme les autres, nous n'avons jamais douté de votre engagement à défendre la Ville de Besançon. Par contre, vous êtes confronté à une situation qui est quand même le fait du Gouvernement que vous soutenez qui propose une réforme bâclée, faite un petit peu à la va-vite et qui laisse quand même perplexe, après avoir annulé une réforme qui était en place, qui avec le Conseiller territorial et la fusion des assemblées régionales et départementales donnait une réponse adaptée, ce que nous n'avons pas

avec votre réforme. Et on est dans cette situation de devoir défendre Besançon et vous le faites, et vous le faites parce que vos amis ont fait des choix aberrants et vous avez été quand même un peu seul au départ. La Présidente de Région a évolué, je la trouvais trop confiante avant, elle semble beaucoup plus vigilante. Je vous ai entendu récemment sur une radio de services publics dire justement que la question du siège du Conseil Régional n'était pas décidée et que la jurisprudence de la Normandie plaide en la faveur du maintien du Conseil Régional à Besançon si la Préfecture était à Dijon...

M. LE MAIRE : Jurisprudence éventuelle si c'était décidé ainsi !

M. Pascal BONNET : ...cette éventualité était quelque chose à laquelle on ne croyait pas il y a quelque temps qui semble se préciser si l'on s'en tient à cette jurisprudence et c'est sur ce résultat-là que l'on vous jugera et que l'on jugera le poids que vous aurez pu avoir auprès de vos amis, avec vos autres amis localement pour éviter que ces deux instances ne soient à Dijon. Ensuite il y a la question de la répartition des directions et ainsi de suite mais le fait politique majeur qui serait que l'assemblée régionale ne soit pas à Dijon si la Préfecture de Région y est, qui est quelque chose que l'on semblait n'avoir plus l'espoir d'obtenir, ça devient impératif si c'est accordé à la Normandie, autrement c'est que vraiment on n'en a rien à faire des Bisontins à Paris et du Maire en particulier.

M. LE MAIRE : J'entends déjà le discours là. Alors ce que je peux vous dire quand même c'est que ce à quoi vous faites allusion cela s'appelle le droit à la dissociation et c'est un amendement qui a été porté par Nathalie APPÉRE, la Députée Maire de Rennes, le rapporteur de la loi étant un député qui s'appelle Olivier DUSSOPT. Cet amendement a été défendu par deux personnes qui l'ont proposé, cet amendement dit de dissociation, c'est la Présidente de Région de Franche-Comté et le Maire de Besançon. C'est moi qui ai fait avec Marie-Guite «le boulot» à l'Assemblée Nationale auprès d'Olivier DUSSOPT, auprès de Nathalie APPÉRE, auprès de Bernard CAZENEUVE, auprès de Marylise LEBRANCHU et auprès aussi, dans la voiture en retournant à Tavaux, du Premier Ministre lui-même, «him-self». Voilà et donc c'est un amendement dit de dissociation mais ce n'est pas gagné parce que les situations ne sont pas effectivement les mêmes entre Rouen et Caen mais effectivement un de mes arguments forts c'est de dire qu'entre Besançon et Dijon existe une très courte distance, en train ou en voiture c'est entre ¾ d'heure et une heure et ce n'est pas du tout impensable de penser que cela puisse avoir lieu et c'est quelque chose que je défends, que je continuerai à défendre. Alors quand vous me dites «on va juger», j'entends déjà le discours, si on n'y arrive pas je ne serai pas bon mais si j'y arrive, serai-je extraordinairement bon ? On verra, même pas plus, de toute façon je ne me fais aucune illusion par rapport à cela. Par rapport à cela on a plutôt intérêt à être unis qu'à assister à des choses comme je viens de voir là parce que pour m'amener un casque suisse et une boîte à pharmacie, Monsieur GONON, ce n'est pas de votre niveau, je suis désolé.

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne sais pas Monsieur le Maire s'il faut en faire tant état de tout cela. Je crois que ce qui est important c'est cette fusion. Moi je souhaiterais et vous avez raison de le dire, il faut que l'on soit uni, mais j'ai lu il n'y a pas très longtemps un compte rendu de la réunion à laquelle vous avez participé et où vous êtes intervenu, je crois que c'était dans le cabinet du Ministre VALLS, je ne sais plus exactement le lieu...

M. LE MAIRE : De CAZENEUVE.

M. Jacques GROSPERRIN : ... de CAZENEUVE, merci de la précision, et dans les propos, vous me direz le contraire mais je les ai bien lus, vous avez dit en propos préalables que c'était une bonne loi.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Jacques GROSPERRIN : C'est une bonne loi donc simplement vous avez émis des préconisations je vous l'accorde. Mais cela signifie qu'à un moment donné il faut aussi être honnête envers soi-même, envers les électeurs, on ne peut pas non plus avoir un certain type de discours à Paris en disant «c'est une bonne loi, c'est bien que vous fassiez cette fusion Bourgogne-Franche-Comté» et au niveau local dire simplement «écoutez on va se battre, on va faire en sorte que la Franche-Comté, que Besançon reste la capitale par rapport à beaucoup de choses, à nos services». Moi je suis inquiet, déjà j'entends les agences immobilières qui sont sollicitées sur Dijon, des Bisontins qui commencent déjà à

chercher des logements, des habitations, des endroits pour aller travailler certainement parce qu'ils savent très bien comment ça se passe, je suis inquiet. Et je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure, on sera à vos côtés Monsieur le Maire, on sera à vos côtés parce que c'est important, parce que moi je suis fier de Besançon, je suis fier de la capitale, elle a des atouts mais sachez simplement que l'on ne pourra pas accepter à un moment donné d'avoir un discours dissonant en haut et en bas. Je vous ai bien entendu, je vous ai bien lu, donc faisons attention on ne peut pas non plus être parfois en contradiction. Maintenant vis-à-vis du geste de Philippe GONON, moi ce n'est pas quelque chose que j'approuve particulièrement mais je ne suis pas persuadé que cela vaut le fait de suspendre la séance de susciter une réaction de ce type-là. Je ne suis pas sûr...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui ai fait le simulacre, excusez-moi !

M. Jacques GROSERRIN : J'entends bien mais je ne suis pas sûr, je pense que vous l'avez dit tout à l'heure, il y a des dossiers à terminer, des rapports à voter donc je crois qu'il faut continuer et à un moment donné on peut chasser les choses...

M. LE MAIRE : Monsieur GROSERRIN, je n'ai pas exactement dit cela. J'ai ici le rapport, je vais même vous le lire, j'ai dit «Monsieur FOUSSERET, pour l'AMGVF, souligne que si le bien-fondé de la réforme n'est pas à remettre en cause... oui, la plus grande attention cependant doit être accordée aux modalités de sa mise en œuvre, la vigilance s'impose sous peine de conduire à l'échec» et je lis «il précise que la localisation des services de l'Etat ne peut se limiter à une répartition quantitative des services mais ne peut valablement être appréciée qu'en prenant en compte la répartition des fonctions de commandement du territoire». C'est ce que j'ai dit à la réunion du 16 avril au Cabinet du Ministre de l'Intérieur dirigé par M. LALANDE qui d'ailleurs est presque Bisontin parce que sa femme est Bisontine, pour votre petite information. Voilà simplement... ça ne jouera pas mais c'est simplement pour vous dire qu'il connaît bien les sujets ici. Et je voudrais aussi dire une chose une nouvelle fois quand vous dites «les gens veulent aller habiter à Dijon, ils cherchent des maisons», il faut arrêter aussi quelque part de faire peur à tout le monde... pas vous, pas vous mais tous ces discours que l'on entend. Quand l'Etat par ailleurs confirme, valide pour mettre 800 personnes ici, pour regrouper ses services extérieurs à la Boucle, pas ceux de la Boucle, c'est bien la preuve que les gens vont rester ici. Imaginez-vous seulement un seul instant que demain tous les fonctionnaires de Besançon iraient à Dijon ou que tous les fonctionnaires de Dijon viendraient à Besançon ? Où les logerait-on d'ailleurs eux et leurs familles ? Mais où les logerait-on aussi en terme de bureaux, ce n'est pas possible. Ce qui est en cause ce sont les fonctions de commandement, c'est-à-dire qu'on sait très bien que concernant les hôpitaux les gens resteront ici mais où sera l'ARS ? L'ARS sera à Dijon ou à Besançon. On essaie de se battre pour qu'elle soit à Besançon mais tout le reste des services resteront là donc ce sont quelques dizaines, voire centaines d'emplois qui pourraient être en cause dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs mais ce n'est pas le gros des troupes des fonctionnaires. Effectivement certains font croire aux fonctionnaires qu'ils vont tous partir à Dijon alors pour vous répondre, les Dijonnais ont aussi la même crainte, peut-être un peu moins forte mais ils ont quand même cette crainte. Moi c'est ce que l'on m'a dit. Voilà, donc je crois qu'il faut aussi par rapport à cela, savoir raison garder. Je sais très bien ce que j'ai dit et je le confirme, je pense effectivement que demain, d'avoir des toutes petites régions qui n'étaient pas taillées pour lutter face à la compétition internationale, qu'il faut mutualiser un certain nombre de choses comme on le fait par exemple entre les villes et les agglomérations, on crée des communes nouvelles, des communes se regroupent, des agglomérations se créent, on doit travailler ensemble mais arrêtons de faire peur à tout le monde !

M. Philippe GONON : Oui Monsieur le Maire, je voudrais quand même vous rappeler que par deux fois ici publiquement dans des débats nous vous avons apporté tout notre soutien en disant tout le mal que l'on pensait, non pas de vous, non pas du combat que vous menez que nous reconnaissons mais de l'abandon qui a été réalisé par la Présidente de Région le 9 avril 2014.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai !

M. Philippe GONON : Deuxième chose, j'ai ici le rapport publié par Matignon des Préfets préfigurateurs, du Préfet préfigurateur et du Préfet de Franche-Comté, à part une seule certitude, le rapport dit «le chef-lieu provisoire que le Gouvernement arrêtera par décret à la mi-2015 devra être le

chef-lieu définitif de la Préfecture de Région». A part cette phrase certaine, tout le reste est au conditionnel, tout le reste est en train de se négocier...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr !

M. Philippe GONON : ...attendez, je vous en prie, c'est donc mi-juin, mi-2015 donc c'est le mois de juin où tout va se décider et c'est pour cela qu'il faut faire ce pressing. Je voudrais vous rappeler deux choses : la semaine dernière j'étais en réunion à Dijon, moitié Franche-Comté - moitié Bourgogne, j'ai entendu autour de la table les Bourguignons dire «Nous avons fait la grande Bourgogne». On s'est levé, on est parti parce que pour eux c'est acquis, c'est fait...

M. LE MAIRE : Eh bien vous avez bien fait !

M. Philippe GONON : Oui je l'ai fait, ce n'était pas pour vous faire plaisir, c'était pour dire notre mécontentement total sur le fait que pour les Bourguignons cela est fait et ceci est inacceptable et nous nous battons avec vous, à vos côtés comme vous l'aurait dit Catherine si vous l'aviez écoutée jusqu'au bout, elle vous l'aurait dit. Et nous avons juste un précédent en mémoire, parce que de temps en temps il faut avoir de la mémoire, la mémoire est une chose utile, nous avons la mémoire de la Ville de Dole qui était capitale pendant de longues années, qui a perdu son statut de capitale, aujourd'hui Dole c'est 30 000 habitants...

M. LE MAIRE : On peut remonter à Charles Quint !

M. Philippe GONON : ... Besançon c'est 120 000 habitants. Donc l'histoire nous enseigne, l'histoire nous donne des leçons, il faut se souvenir de ces leçons.

M. LE MAIRE : Mais Monsieur GONON, écoutez, l'histoire nous donne peut-être des leçons mais vous remontez à Charles Quint, vous remontez à un moment où les ducs de Bourgogne étaient fidèles au Roi de France et les Comtes de Bourgogne qui étaient les Franc-Comtois étaient fidèles aux Habsbourg et à Charles Quint et où la limite entre les deux, la frontière c'était la Saône. Et d'ailleurs on a même, je vous invite à aller voir, un Comte de Bourgogne qui est enterré ici à la cathédrale Saint-Jean et même le pape, celui que l'on appelle le pape Bourguignon Calixte II, est né à Quingey. Voilà, on ne va pas remonter jusqu'au XVII^{ème} siècle. Simplement, vous l'avez dit vous-même, rien n'est décidé, il faut se battre. Que certains Bourguignons pensent qu'ils vont tout avoir c'est sûr. Moi je sais ce que m'a dit le Ministre de l'Intérieur ; il m'a dit, en présence de la Présidente de Région, que d'abord les choses se décideraient dans son Ministère avec Maignon et le Président de la République et nulle part ailleurs... -non il n'a pas dit cela, écoutez, peut-être vous n'y étiez pas, moi j'y étais- et il m'a dit qu'il ne comprenait pas ma question parce que les choses seraient partagées. Je fais confiance à cela et je fais tellement confiance que le compte rendu du Conseil des Ministres ne dit pas autre chose. Qu'il y ait une volonté des Bourguignons de tout récupérer ça c'est clair, mais en face d'eux ils ont aussi des élus déterminés qui sont entre autres la Présidente de Région et le Maire Président du Grand Besançon qui veulent faire entendre leurs voix. Voilà, c'est tout, on verra donc et j'ai aussi dit à la radio puisque M. BONNET m'écoute le matin quand je parle à la radio, c'est rare ils ne m'invitent pas souvent mais il arrive de temps en temps et j'ai dit effectivement que je ne comprendrais pas qu'entre Caen et Rouen on fasse des choses et qu'on ne les fasse pas entre Besançon et Dijon. J'ai même ajouté «mais je ne suis pas Laurent FABIUS», conscient de la réalité. Voilà, mais ça ne m'empêche pas de me battre. Maintenant on va peut-être arrêter sur le côté politique pour finir l'examen des dossiers, si ça ne vous ennuie pas.

M. Laurent CROIZIER : Mais je voulais vous ramener moi sur le rapport 29 parce que j'aimerais avoir votre sentiment...

M. LE MAIRE : Ce serait très bien. Attendez il y avait M. LIME qui voulait dire quelque chose avant sur ce rapport.

M. Christophe LIME : Tout le monde s'exprime mais on n'avait pas prévu de s'exprimer ce soir par rapport à cela parce que ce n'était pas à l'ordre du jour mais c'est quand même un peu délicat de se

retrouver sur une force politique, ne pas s'exprimer sur un tel dossier alors que cela fait bientôt ¾ d'heure que l'on parle, je voudrais donc rappeler deux choses...

M. LE MAIRE : Mais vas-y !

M. Christophe LIME : ...non mais je le dis pour préciser le débat. Premièrement nous ne sommes pas favorables à cette réorganisation. Nous l'avons exprimé mais je pense qu'il y a une chose que l'on oublie un peu fortement, c'est la politique d'austérité et la baisse de dotations au niveau de l'Etat. Si vous conjuguez les deux, la réorganisation sur l'ensemble des régions avec la baisse de la dotation de l'Etat, des DGF et tout particulièrement sur les régions dont on sait qu'elles dépendent essentiellement des dotations et non pas de la fiscalité, on sait que ce sont les régions qui vont être le plus en difficulté dans les années à venir dans cette baisse de dotations. Et si on met les deux en parallèle, on s'aperçoit que ni Besançon, ni Dijon, ni aucune capitale régionale demain ne sera gagnante par rapport à cette politique dans le cadre de l'avenir parce qu'il y a un abandon au fur et à mesure de l'ensemble des décisions au niveau de l'Etat : les abandons de la DDE, les abandons de la DDA, les abandons des trésoreries y compris que l'on a à vivre nous aujourd'hui quand la Communauté d'Agglomération est obligée de reprendre l'ensemble de l'instruction des permis de construire, c'est exactement cela...

M. LE MAIRE : Christophe revenons sur le débat des régions quand même, le débat de Besançon-Dijon, c'est là-dessus que l'on était, parce que l'on n'a pas ouvert au niveau politique plus largement que cela quand même, restons dans le débat.

M. Christophe LIME : C'est exactement les services de l'Etat qui sont en train de se mettre en place sur un certain nombre de dispositifs. Les services de la Région auront des difficultés pour pouvoir assumer un certain nombre d'éléments et à partir de là ce sont ces services-là qui vont être diminués d'une façon relativement importante dans les mois à venir et dans les années à venir et qui vont fragiliser Besançon comme Dijon avec tout ce que cela peut comporter. Maintenant on a des grandes inquiétudes par rapport à l'aspect géographique sur l'ensemble des dispositifs mais cela on l'a déjà exprimé et je ne vais pas prendre la parole pendant 10 minutes ce soir pour pouvoir vous redonner l'ensemble des positions. Mais je pense que si l'on ne conjugue pas les deux, je pense que l'on passe à côté d'un certain nombre de dispositifs.

M. LE MAIRE : Quand je dis que l'on ne parle pas de politique, on ne va pas revenir là-dessus, moi je reste sur le débat Besançon-Dijon, c'est là-dessus que je disais.

Eric, je te passe la parole mais tu ne dévies pas non plus parce que je te coupe la parole à toi aussi.

M. Eric ALAUZET : Certainement pas, ce n'est pas mon genre. Très rapidement c'est vrai qu'en haut de l'iceberg il y a effectivement la Préfecture et le Conseil Régional, le siège. Mais c'est le haut de l'iceberg. Cette bataille est symbolique effectivement et déjà en première lecture on avait fait en sorte qu'il n'y ait pas d'automatisme pour regrouper les deux. En seconde lecture, les choses ont été encore plus fortement affirmées sur la dissociation possible comme vient de le rappeler le Maire et c'est important de s'accrocher là-dessus et qu'on ait bien tous cela en vue même si ce n'est pas gagné parce qu'on nous expliquera, bien entendu, que c'est évidemment beaucoup plus facile pour la Préfecture et la direction du Conseil Régional de travailler quand on est côte à côte...

M. LE MAIRE : Ils le disent déjà !

M. Eric ALAUZET : Bien sûr.

M. LE MAIRE : On n'est pas obligé d'être d'accord.

M. Eric ALAUZET : Donc la démonstration est à faire qu'il est aussi facile quand on est à Besançon et Dijon et il y a ce qu'il y a en-dessous et c'est tellement plus important parce que c'est la partie immergée de l'iceberg, c'est l'ensemble des services et des salariés et des fonctions de l'Etat et du Conseil Régional. Et ce qui vient de se passer là sur le fait que -le symbole est très fort- le Rectorat, dans la désignation des personnalités préfiguratrices, le Rectorat de Franche-Comté est préfigurateur de la fusion, donne un

signe très clair sur le partage, c'est cela l'enjeu, c'est que, à terme sur les 8 directions de l'Etat et leurs homologues régionaux, il y ait un partage équitable et même si cela peut être un peu naïf de dire que 1 + 1 ça peut faire 3, s'il y a la confiance entre les deux régions et c'est là que la dynamique se crée ; si ce n'est pas le cas il y aura défiance et notre grande région en souffrira. Donc on a tous intérêt et j'aurai du mal à convaincre les Bourguignons de cet état d'esprit mais s'ils y réfléchissent un peu ils n'ont pas intérêt à avoir derrière une Franche-Comté qui traîne les pieds. Leur intérêt c'est aussi de nous respecter.

M. LE MAIRE : Je vais vous lire simplement deux petits passages de la note que manifestement vous n'avez pas du Préfet de la Région de Franche-Comté et du Préfet de la Région de Bourgogne. Je suis heureux de retrouver d'ailleurs que l'on parle -petite satisfaction personnelle- de la Défense et de Bercy parce que c'est l'exemple que j'ai donné dans toutes ces réunions en disant «vous savez c'est plus facile de faire Besançon et Dijon que d'aller de la Défense à Bercy» et lors de la réunion que vous évoquez là j'ai même dit à Michel LALANDE, le Directeur de Cabinet de Bernard CAZENEUVE «Monsieur le Directeur vous voyez, il est 10 h 45, je pars présider une réunion à Micropolis à 14 h à Besançon et j'y serai et on met moins de temps pour aller de Besançon à Dijon que de la Défense à Bercy. Alors que dit cette note-là signée par les deux Préfets : «La modularité de l'organisation des services régionaux de l'Etat en Région est nécessaire... -alors je passe- ... les problématiques pour la Bourgogne - Franche-Comté sont très différentes de celles des grandes régions, notamment celle constituée par la fusion de 3 régions. Ainsi en Bourgogne - Franche-Comté où le temps de trajet entre Besançon et Dijon, autour d'une heure en train comme en voiture est comparable à celui entre la Défense et Bercy -petite satisfaction personnelle-, il serait tout à fait possible d'envisager une localisation des états majors des directions régionales dans les deux villes. L'adaptation de l'organisation selon la taille des régions est un principe à introduire». Voilà ce que dit cette note. Il continue : «les organisations des directions régionales peuvent être modulaires dans une même région. Selon le type de direction régionale, effet de taille, et sur la base d'un scénario de panachage fonctionnel, mixte, entre mono site et bi site fonctionnel, une formule par exemple dans laquelle le Préfet de Région serait établi dans une ville et le DREAL dans une autre pourrait fonctionner étant donné la faible distance entre les deux villes et illustre la recherche de l'équilibre entre les deux villes actuellement chefs-lieux de région. Naturellement -poursuivent-ils- le scénario retenu peut être différent selon le DR et également selon les régions. La proximité des deux capitales régionales actuelles favorise sans doute des solutions spécifiques pour la Bourgogne - Franche-Comté qui ne sont pas toutes reproductibles au plan national».

Moi je suis désolé, c'est assez clair et je pense que ce n'est pas venu comme ça par hasard et qu'il y a le résultat du travail de la Présidente de Région et du Maire de Besançon. Et ça c'est la note du 31 mars signée par Stéphane FRATACCI et le Préfet de la Région de Bourgogne, Eric DELZANT. C'est une note officielle parce que c'est exactement ce que nous avons défendu -je pense que vous n'en doutiez pas- lors des réunions que j'ai eues avec Marie-Guite DUFAY. Et je ne m'attribue pas seul le bénéfice. Il est vrai que tout cela, ensuite, ce n'est pas décidé, je suis d'accord, mais déjà ça va mieux, avec la note du Conseil des Ministres c'est mieux, ça va quand même mieux. Parce que la particularité, ce que j'ai répété ainsi que Marie-Guite, ce qu'on a toujours répété toujours toujours, c'est que Besançon - Dijon c'est 45 mn à 1 h. Et moi je leur dis que c'est plus facile que Bercy - La Défense parce qu'il y avait souvent des gens de Bercy dans ces réunions-là. Pas en bateau, parce que La Défense c'est difficile d'y aller en bateau. Voilà, vous en avez donc la preuve, on en est là pour l'instant, donc continuons, oui j'ai envie de dire, je continue, nous continuons le combat avec Marie-Guite.

M. Laurent CROIZIER : J'avais une question sur le dossier 29 s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : D'accord, posez votre question.

M. Laurent CROIZIER : J'aimerais bien que vous répondiez à une question de fond qu'a posée Mme COMTE-DELEUZE. Est-ce que l'incertitude de la répartition des directions régionales ne rend pas le projet du pôle tertiaire incertain ou prématuré ?

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas compris ce que je viens de vous dire là ? D'ailleurs ce qui est dit dans cette lettre -je vous réponds encore une fois, mais vous êtes tellement obnubilé, vous êtes devenu plus politique que tout le monde maintenant, je vous réponds, écoutez-moi-, il n'est pas question que l'ensemble des fonctionnaires de Besançon aillent à Dijon. L'idée de ce pôle tertiaire c'est de regrouper

dans un seul lieu des établissements qui sont répartis à la périphérie de la ville, rue des Cras, rue Xavier Marmier ou autres. C'est une économie pour l'Etat de 400 000 € par an, nous l'avons dit. Ce sont ces services-là qui vont rester là qui vont y aller mais il ne s'agit pas que tout le monde y soit.

Quant à l'indemnité ridiculement basse dont parlait Mme COMTE-DELEUZE, c'est surtout parce qu'il y a bien un moment où il faut se décider et vu comme fonctionne l'Etat, on est obligé d'anticiper les choses pour faire en sorte que le projet puisse avancer. Et c'est si à ce moment-là le projet n'avancait pas qu'il y aurait ces indemnités. C'est ça la réalité. Donc non, cela ne remet pas ça en cause ce projet et je veux dire solennellement ici : «arrêtons de faire croire que tous les fonctionnaires iront à Dijon». Ce n'est pas le cas, dans certains cas il est même fort possible que des fonctionnaires de Dijon viennent à Besançon, il y aura un échange, mais au niveau des fonctions de commandement et ça c'est quelques dizaines de personnes.

J'ai répondu à votre question Monsieur CROIZIER ?

Quels sont ceux qui sont contre ce dossier ? Vous n'êtes pas d'accord pour qu'il y ait un protocole d'accord ? J'attire votre attention sur le fait que si ce protocole d'accord n'était pas signé, l'Etat remettrait en cause sa promesse d'établir 800 emplois sur Besançon. J'attire votre attention là-dessus quand même. Vous pouvez voter contre, cela dit vous votez contre l'établissement d'un protocole qui va permettre de construire un bâtiment permettant d'accueillir 800 fonctionnaires à Besançon. C'est votre droit. Je remets cela au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Monsieur GROSPERRIN vous êtes déjà intervenu deux fois. Alors allez-y oui.

M. Jacques GROSPERRIN : On ne va pas faire de la politique là-dessus, je vous vois arriver aussi. Vous avez bien compris qu'on fera tout pour garder nos fonctionnaires...

M. LE MAIRE : Votez pour ce projet...

M. Jacques GROSPERRIN : C'est que vraiment on n'a pas assez de garanties et on trouve que le dossier n'est pas assez prêt.

M. LE MAIRE : Ecoutez, le dossier est prêt.

M. Jacques GROSPERRIN : Dans une attitude plus fine...

M. LE MAIRE : Plus réaliste.

M. Jacques GROSPERRIN : ... on s'abstiendra.

M. LE MAIRE : C'est mieux, pour vous. Faites comme vous voulez, vous avez le droit.

Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 14. Vous avez raison, il ne faut jamais injurier l'avenir. Ce dossier est adopté et on vous en remercie. Entre parenthèses et je tiens à le souligner, c'est un dossier sur lequel je me suis beaucoup investi ainsi que M. le Préfet de Région».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. GONON, M. SCHAUSS et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2015.